EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

N° d'imprimé : K009328281

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

DEKRA

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	23/09/2025	25003162

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

22/03/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S013K481

(9) RAISON SOCIALE : AUTO BILAN FRANCE

(3) COORDONNÉES : 4, Rue LAVOISIER

13310 SAINT MARTIN DE CRAU

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 030Z7015

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
EQ-314-DR (F)	21/01/2022	01/03/2005

Marque	Genre	Carrosserie
HEULIEZ BU	TCP	BUS

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
VJ1PS09D100000586	M3

Type/CNIT	Énergie
ABSENT	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

640741

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCES MINEURES :

0.6.6.a.1.	JUSTIFICATIF DE SUIVI DES RÉSERVOIRS D'AIR : Absent ou non conforme
6.1.2.a.1.	TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Dispositif endommagé sans fuite ni risque de chute (Arrière Gauche)
6.2.1.a.1.	ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (Gauche Latéral)
6.2.13.b.1.	AUTRES OUVRANTS : Détérioration (Avant Gauche Latéral)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE CHARGE : A vide
CATÉGORIE DU VÉHICULE :
Véhicule de transport en commun de personnes

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (≤1.50 m^{-1}) :
C1: <0.10 m^{-1} C2: <0.10 m^{-1}
Frein de service :
Efficacité globale (≥ 50%) : global: 63%
Efficacité par essieu : E1: 64% E2: 62%
Déséquilibre (< 20%) : E1: 5% E2: 6%
Frein de stationnement : Efficacité (≥ 18%) : 32%
Frein de secours :
Efficacité par essieu : indépendance des circuits
Feux de croisement (-0,5% à -2,5%) : G: -0.5% D: -0.7% h: < 0,8 m
État de charge inférieur aux deux tiers du poids total en charge :
Véhicules de transport en commun de personnes